

CHAMPIONNAT DE FRANCE LONG CIRCUIT

CATEGORIES KZ2 / KZ2 Gentleman 2015

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 La FFSA organise un Championnat de France Long Circuit en catégorie KZ2 et KZ2 Gentleman. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

1.2. Ce Championnat de France se déroulera les :

30 et 31 mai	Lédenon (30)	ASK Nîmes Lédenon
29 et 30 août	Croix en Ternois (62)	ASK Côte d'Opale
7 et 8 novembre	Magny-Cours (58)	CRK Bourgogne Franche Comté

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

1.3. HORAIRES

1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

1.3.2. L'installation dans le paddock, le contrôle administratif et le contrôle des extincteurs débuteront le **vendredi à 10h00** et se termineront le **samedi à 10h00**.

1.3.3. La manifestation débutera officiellement le **samedi à 08h00** avec les essais libres officiels. Avant le début de ces essais libres, des essais non officiels pourront être organisés le vendredi. Les horaires de ces essais libres non officiels seront définis dans le règlement particulier de chaque épreuve.

1.4. VERIFICATIONS

L'enregistrement du matériel et le contrôle vestimentaire auront lieu le **samedi de 09h00 à 12h00**.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

Le Championnat de France Long Circuit sera ouvert à tout pilote détenteur :

- D'une licence nationale de karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2015
- D'une licence internationale A, B ou C de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2015.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Un maximum de 100 pilotes en KZ2 et un maximum de 100 pilotes en KZ2 Gentleman seront admis au Championnat de France Long Circuit. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis.

Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler la manche du Championnat de France, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

3.2.2. Le Championnat de France KZ2 est réservé aux pilotes âgés de 15 ans et plus (âgés de 15 ans : atteignant l'âge de 15 ans en 2015).

3.2.3. Le Championnat de France KZ2 Gentleman est réservée aux pilotes âgés de 32 ans et plus (âgés de 32 ans : atteignant l'âge de 32 ans en 2015).

3.3. INSCRIPTION A UNE EPREUVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

- 3.3.1 Tout pilote désirant participer à une épreuve du Championnat de France Long Circuit devra s'inscrire par internet, sur le site des Championnats et Coupes de France www.ffsa-karting.org, possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque. En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro 06.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15. Le montant de l'inscription au Championnat de France Long Circuit 2015 est fixé à **190 €**. Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi précédant l'épreuve. L'inscription d'un pilote enregistrée entre les 15 jours précédant l'épreuve et le lundi 20h00 précédant l'épreuve verra son montant majoré de 28 €.
- 3.3.2. Le montant des droits d'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du samedi et l'emplacement paddock pour l'épreuve concernée.
Seule l'aire de stationnement, le droit de piste de la journée du vendredi et la location du transpondeur pourront être facturés par l'organisateur.
- 3.3.3 En cas de non-participation, le pilote ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante.
Avec en particulier :
Empattement : empattement maximum des châssis admis : 106 cm
Plancher : le plancher s'étendra uniquement depuis la traverse centrale du cadre jusqu'au tube principal avant du cadre (rappel).
Carrosserie : suivant les catégories, la carrosserie sera aux normes CIK/FIA 2002 et/ou homologuée CIK/FIA 2003 à l'exception de tout élément aérodynamique supplémentaire.
Note : une homologation de carrosserie présentant un spoiler avant ayant une profondeur supérieure à 450 mm n'est pas admise. En conséquence, l'homologation CIK/FIA 134/CA/08 n'est pas admise.
- 4.1.2 Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et de deux moteurs non plombés.
Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA.
Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien-fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

4.2.1. Carburant

- 4.2.1.1 Le mélange utilisé pour la compétition (essais libres, essais chronométrés officiels, qualifications et phases finales) est fourni directement par le pilote. Des substitutions d'essence pourront être effectuées au cours des épreuves.

Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98 achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit). Des contrôles pourront être effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA. Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

- 4.2.1.2 La fourniture de l'huile sera à la charge du pilote (ou du concurrent). ***Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA seront autorisées (art. 10.7 du RTN).***

4.2.2. Pneumatiques

- 4.2.2.1 Chaque pilote disposera de 6 pneus slick (3 avant – 3 arrière) et de 6 pneus pluie (3 avant – 3 arrière) en gestion libre.
- 4.2.2.2. ***Les pneus slick utilisés pour l'épreuve seront obligatoirement ceux vendus sur place par l'organisateur. Ils seront scannés au moment de leur récupération ou marqués à l'arrivée des essais chronométrés.***

4.2.2.3. Les pneus pluie seront apportés par le pilote et **seront scannés ou marqués** à l'arrivée des essais chronométrés.

4.3. NUMEROS DE COURSE

4.3.1. L'organisateur fournira les numéros de course à chaque pilote :

- sur fond rouge pour la catégorie KZ2 Gentleman
- sur fond jaune pour la catégorie KZ2.

Les plaques numéros devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification. 8 plaques maximum seront fournies par journée pour les pilotes des catégories KZ2 et KZ2 Gentleman.

4.3.2. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc ainsi que le drapeau de sa nationalité devront figurer à l'avant des carrosseries latérales. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. ESSAIS

Les essais libres officiels se dérouleront le samedi matin à partir de 8h00.

7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.3. COURSE

7.3.1. Essais chronométrés

Pour les essais chronométrés, les groupes seront tirés au sort. Les essais chronométrés et sonométriques se déroulent par catégorie par groupe de 40 pilotes.

7.3.2. Manches qualificatives

7.3.2.1 Nombre de participants dans la catégorie inférieur ou égal à 40 pilotes

Les pilotes disputeront trois manches de qualification sur 15 km minimum par temps sec et sur 12 km minimum par temps de pluie.

L'ordre de départ des manches de qualification est établi par le résultat des essais chronométrés. Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

- 0 point au 1^{er}
- 2 points au 2^{ème}
- 3 points au 3^{ème}
- 4 points au 4^{ème}
- 5 points au 5^{ème}

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex-aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.3.2.2 Nombre de participants dans la catégorie supérieur à 40 pilotes et inférieur ou égal à 80 pilotes.

Création de séries :

Diviser les concurrents de la catégorie en 4 séries en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	SERIE D
1er chrono	2ème chrono	3ème chrono	4ème chrono
5ème chrono	6ème chrono	7ème chrono	8ème chrono
9ème chrono	10ème chrono	11ème chrono	12ème chrono
Et ainsi de suite.			

Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais

chronométrés.

Déroulement des manches qualificatives :

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; B contre C ; etc... (soit un total de 6 manches qualificatives)

Les manches de qualification se dérouleront sur **15 km** minimum par temps sec et sur **12 km** minimum par temps de pluie. Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème}

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés. Les 40 premiers classés seront qualifiés pour la phase finale.

7.3.2.3 Nombre de participants dans la catégorie supérieur à 80 pilotes

Création de séries :

Diviser les concurrents de la catégorie en 5 séries en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	SERIE D	SERIE E
1er chrono	2ème chrono	3ème chrono	4ème chrono	5ème chrono
6ème chrono	7ème chrono	8ème chrono	9ème chrono	10ème chrono
11ème chrono	12ème chrono	13ème chrono	14ème chrono	15ème chrono

Et ainsi de suite.

Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

Déroulement des manches qualificatives :

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; B contre C ; etc... (soit un total de 10 manches qualificatives)

Les manches de qualification se dérouleront sur **15 km** minimum par temps sec et sur **12 km** minimum par temps de pluie. Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème}

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

Les 40 premiers classés seront qualifiés pour la phase finale, si la longueur du circuit est inférieure ou égale à 1500.

Les 45 premiers classés seront qualifiés pour la phase finale, si la longueur du circuit est comprise entre 1500 m et 2000 m.

Les 60 premiers classés seront qualifiés pour la phase finale, si la longueur du circuit est supérieure à 2000 m.

7.3.3. Phases finales

Les phases finales se dérouleront de la façon suivante :

- Une pré-finale de 30 km minimum par temps sec et 20 km minimum par temps de pluie, position de départ selon le classement à l'issue des manches qualificatives ;
- Une finale de 30 km minimum par temps sec et 20 km minimum par temps de pluie, position de départ selon le classement à l'issue de la pré-finale.

Le classement de la finale constituera le classement de l'épreuve.

7.3.4 Course par temps de pluie déclarée par la Direction de Course

Le choix des pneumatiques est laissé à l'appréciation des pilotes, la Direction de Course se réservant le droit de recourir au drapeau noir si elle juge un pilote mal équipée en pneumatiques, trop lent et dangereux pour les autres concurrents.

7.3.5. Consolante

Les pilotes, non qualifiés pour la phase finale, auront la possibilité de disputer une « Coupe de la CRK » qui sera organisée si un minimum de 15 pilotes y participe avec un maximum de 40 pilotes. Cette Coupe se déroulera sur une seule course de 15 km par temps sec et de 12 km par temps de pluie. La grille de départ de la « Coupe de la CRK » sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualifications.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1 ATTRIBUTION DES POINTS A TOUS LES FINALISTES

Les finalistes se verront attribuer des points.

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de France peut marquer des points. Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	1 point du 25 ^{ème} au dernier
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires. Dans le cadre d'un résultat décompté, le pilote ne perdra pas le bénéfice de ses deux points.

9.2 CLASSEMENT GENERAL FINAL

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement final du Championnat de France sera établi en additionnant pour chaque pilote la totalité des résultats moins un **résultat (est entendu comme un résultat : les points marqués en pré-finale ou en finale)**. Un résultat nul consécutif à une exclusion ne pourra être décompté.

En cas d'ex-aequo, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé, où il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

ARTICLE 10. PRIX

10.1. PROTOCOLE PODIUM

A l'issue de chaque finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'organisateur.

Pendant toute la durée du Protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Le Champion de France de chaque catégorie sera invité à la remise des prix de la FFSA.